

# **ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 31 août 2021

à Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Vice-Président(e)s  
Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s Communautaires  
CARENE  
4 Avenue du Commandant l'Herminier  
44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Objet : surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la chaufferie biomasse de la commune de Donges

Le 05 janvier 2021, notre association vous adressait un courrier sollicitant la mise en œuvre d'un dispositif de mesures permettant de surveiller la qualité de l'air dans l'environnement de la nouvelle chaufferie bois sur la commune de Donges.

En effet, si la combustion de la biomasse est considérée globalement comme étant une énergie neutre vis-à-vis de la production de Gaz à Effet de Serre (GES), en revanche, les fumées issues de cette combustion peuvent, lors de combustions mal contrôlées, inclure différents polluants (NOx, SOx, CO, particules, HAP, dioxines...).

Or, nous avons attiré votre attention sur le fait que cette chaufferie se situe le long de la rue du stade, qui supporte déjà un important trafic routier, en limite d'une zone Natura 2000, tout à côté d'habitations, d'un stade et d'une aire de jeux pour enfants.

Par ailleurs, il nous semblait indispensable de recueillir ces données dans le cadre de l'étude de zone qui se mettait en place.

Le 14 janvier 2021, Monsieur AUFORT, Vice-Président en charge du climat, de l'énergie, de l'air et de la santé nous assurait dans sa réponse que pour ce premier projet, non seulement la CARENE « avait fait le choix de pousser au maximum les performances environnementales de la chaufferie bien au-delà des contraintes réglementaires » mais il nous assurait également « qu'un dispositif de surveillance était prévu dans le but

d'analyser et comparer la qualité de l'air **avant** et **après** la mise en service de la chaufferie ».

Ces réponses répondaient tout à fait aux attentes des habitant(e)s.

A l'occasion de rencontres avec Monsieur AUFORT et Madame LAISNÉ en février, puis en mars 2021, il nous avait été précisé que le prestataire n'était pas retenu mais que lorsqu'il le serait, nous pourrions obtenir des précisions sur le dispositif de mesures qui serait mis en place et être associés à la réflexion sur l'emplacement des capteurs.

Lors de notre dernière réunion en date du 26 août dernier, nous apprenions avec inquiétude que le prestataire n'était toujours pas retenu. Il nous semble en effet nécessaire de ne pas perdre de temps pour que les mesures précédant la mise en service puissent être effectuées. A ce moment, Monsieur AUFORT et Madame LAISNÉ nous indiquaient qu'il n'y aurait pas de mesures avant le démarrage de la chaufferie en raison du coût que cela impliquait, sans nous donner plus de précisions.

Vous comprendrez que ce revirement ne nous paraît pas acceptable. Avoir une connaissance de la qualité de l'air avant la mise en service de la chaufferie est nécessaire pour pouvoir établir des points de comparaison.

Les riverain(e)s de cette nouvelle structure se posent bien évidemment des questions surtout dans le contexte sanitaire actuel.

Est-il ici nécessaire de rappeler que les habitant(e)s de la commune de Donges doivent se contenter de respirer un air de qualité moyenne, voire dégradée (données Air Pays de la Loire) ?

Comment leur expliquer que le fonctionnement de cette chaufferie sera bien contrôlé dès lors qu'il n'y a pas de mesures de la qualité de l'air ni AVANT , ni Après de façon continue ?

Quelle crédibilité pour les collectivités et l'État,

- lorsque la commune, comportant la 2<sup>ème</sup> raffinerie de France, ne communique ni ne réalise les mesures réglementaires de Benzène dans les écoles ?
- lorsque le capteur de particules fines PM2.5 est mis sur le secteur de la Mégretais, à l'extrême Est loin des émissions des appontements de TOTAL, de YARA, des Carrières des Six-Croix, etc et surtout des zones les plus peuplées ?
- lorsque TOTAL rejette la demande de la DREAL de mettre en place une mesure en continu des Composés Organiques Volatils (COVNM) proche des populations ?

Tout serait-il fait pour qu'il n'y ait pas de chiffres prouvant la dangerosité des émissions de polluants dans l'air, qui sont importantes au regard de BASEMIS V6 publié récemment par Air pays de la Loire comme le montre notre analyse.

Il n'est pas acceptable de faire la promotion de « performances environnementales allant bien au-delà du cadre réglementaire » pour ensuite se retrancher derrière des contraintes budgétaires, au détriment des habitant(e)s. La santé, la qualité de l'environnement doivent se raisonner en terme d'investissements et non de coûts.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de revoir votre décision et de mandater au plus vite un prestataire afin de mettre en œuvre le dispositif initialement prévu.

Nous vous demandons de mobiliser à Donges, au sein de la CARENE, dans l'étude de Zone des budgets conséquents pour qu'enfin les concentrations des polluants dangereux émis dans l'agglomération soient mesurées en continu à proximité des populations en y associant également le Village de Gron ainsi que les quartiers de Méan et Ville-Port.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération.

Pour le bureau de l'Association, la présidente



Marie Aline LE CLER

Copies de ce courrier transmises à :

- Monsieur le Sénateur,
- Madame la Députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique
- Madame la Députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique